



## Charte de la Vie Intime, Affective et Sexuelle



**Une charte** est un document écrit par plusieurs personnes pour se mettre d'accord sur un sujet.

Cette charte a été écrite par l'Adapei 69, pour savoir comment accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.





## **1. Ce que pense l'Adapei 69**

La loi du 11 février 2005 parle de **l'égalité des droits et des chances** pour toutes les personnes, quel que soit leur handicap.

L'Adapei 69 soutient cette loi de 2005

et veut que les personnes en situation de handicap accèdent à leurs droits comme la vie intime affective et sexuelle.

L'Adapei 69 s'était lancée un défi dans son projet associatif :

- prendre en compte la vie intime et affective des personnes, quel que soit le handicap,
- proposer un accompagnement adapté.

Toutes les personnes de l'Adapei 69 s'engagent ensemble dans ce défi.

**S'épanouir** dans sa vie intime, affective et sexuelle est très important.

Cela apporte du bien-être et du plaisir.

Pour se construire, chacun a besoin d'avoir des relations épanouies.

L'Adapei 69 doit :

- permettre à chaque personne accompagnée de parler de ses envies et de ses besoins affectifs et sexuels,
- accompagner les envies et les besoins affectifs et sexuels de chacun et les prendre en compte dans les projets personnalisés.

**Ce document explique les règles pour vivre sa vie intime, affective et sexuelle dans les services et les établissements de l'Adapei 69.**



## 2. Les engagements de l'Adapei 69

L'Adapei 69 veut que chaque personne ait un accompagnement positif et **bienveillant**.

**La bienveillance** c'est :

- respecter les choix et les idées de l'autre sans jugement,
- être attentif et à l'écoute de chacun.

**L'Adapei 69 s'engage pour que chaque personne accompagnée :**

- décide de sa propre vie intime, affective et sexuelle,
- exprime ses envies et gagne en autonomie,
- ait le droit à une éducation adaptée à la vie sexuelle quel que soit son âge et son handicap,
- soit informée sur la santé sexuelle, les infections sexuellement transmissibles et la contraception,
- pratique sa sexualité dans un environnement adapté,
- soit correctement accompagnée selon ses besoins par des professionnels formés.

Pour que les personnes accompagnées vivent leur vie intime affective et sexuelle le mieux possible, l'Adapei 69 s'engage à soutenir les familles et les proches grâce à :

- des échanges avec les professionnels,
- des espaces de paroles,
- des formations...

**Ces engagements de l'Adapei sur la vie intime, affective et sexuelle seront inscrits dans tous les règlements de fonctionnement et les projets des services et établissements de l'Adapei 69.**



### **3. Les règles dans les services et les établissements de l'Adapei 69**

**Les règles suivantes respectent la loi et concernent tous les services et les établissements de l'Adapei 69.**

#### **➤ Le droit à la sexualité**

Toutes les personnes accompagnées à l'Adapei 69 ont le droit de vivre leur sexualité.

Chaque personne peut choisir sa vie sexuelle, tant qu'elle respecte la loi.

#### **➤ La confidentialité**

**La confidentialité** c'est garder une information pour soi, sans en parler à d'autres personnes.

Les informations sur votre vie intime, affective et sexuelle vous appartiennent.

Pour que d'autres personnes parlent de votre vie intime, vous devez d'abord donner votre accord.

#### **➤ S'informer sur la vie intime, affective et sexuelle**

Pour accompagner le droit à la vie intime, affective et sexuelle, les personnes handicapées, leurs proches et les professionnels ont droit à des temps d'information et de formation.

Ces temps d'information et de formation doivent être :

- en petits groupes ou en individuel,
- proposés par des personnes formées, qui respectent la **confidentialité**.



Ces temps d'information et de formation doivent permettre de parler de nombreux sujets comme :

- connaître son corps et prendre soin de soi,
- savoir ce qui est autorisé de faire ou de ne pas faire,
- avoir le droit de dire « non », le droit de dire « oui »,
- parler des relations affectives, amoureuses et sexuelles,
- prévenir les infections sexuellement transmissibles,
- parler de la contraception...

### ➤ Le consentement

**Le consentement** c'est être d'accord pour faire quelque chose.

Chaque personne doit être d'accord pour donner ou recevoir des gestes affectifs ou sexuels : caresses, baisers...

Chaque personne est libre de donner son avis : dire « oui » ou « non » sans être forcé.

Si une personne dit « non », **c'est non.**

Si une personne ne dit rien, **c'est non aussi.**

Chaque personne est libre de changer d'avis.

Si une personne est forcée, c'est une **agression sexuelle.**

### ➤ Les relations affectives

Chaque personne peut exprimer sa tendresse à une autre personne, peu importe que ce soit un homme ou une femme.

Exprimer sa tendresse peut être :

se donner la main, faire une caresse, s'embrasser...

Les gestes de tendresses doivent être faits en respectant les autres.

Si certains gestes sont gênants pour les autres,

un professionnel vous fera discrètement une remarque.



## ➤ **Les relations sexuelles**

Chacun est libre de choisir avec qui il veut avoir des relations sexuelles : homme ou femme.

**Il faut toujours être d'accord pour avoir une relation sexuelle.**

Si vous avez plus de 15 ans,  
vous avez le droit d'avoir des relations sexuelles en se respectant.

Elles doivent se vivre dans un lieu privé,  
comme par exemple la chambre.

Vous pouvez demander de l'aide ou des conseils  
aux professionnels qui travaillent dans votre établissement.

Ils ne doivent pas porter de jugements.

## ➤ **La contraception**

**La contraception** est un moyen pour avoir des relations sexuelles sans avoir d'enfant.

Par exemple : pilule, préservatif masculin ou féminin, implant, stérilet...

Si vous souhaitez avoir une contraception,  
vous pouvez choisir celle qui vous convient le mieux.

Si vous avez besoin d'aide pour choisir votre contraception,  
vous pouvez demander à un professionnel : infirmière, médecin...



## ➤ **La pornographie**

**La pornographie** c'est montrer des rapports sexuels pour exciter les personnes. Exemples : films, revues...

Les personnes de plus de 18 ans ont le droit de regarder des films ou des revues pornographiques dans un espace privé.

Les films et les revues pornographiques doivent être adaptés à votre âge et autorisés par la loi.

## ➤ **La masturbation**

**La masturbation** c'est frotter ou caresser des parties de son corps pour avoir des sensations agréables.

La masturbation est normale et naturelle.

La masturbation se pratique de manière discrète, dans un espace privé comme la chambre ou l'appartement.

Une personne peut demander à être accompagnée pour :

- apprendre à se masturber,
- utiliser des jouets sexuels,
- ne pas se blesser,

## ➤ **La vie de couple**

Vous avez le droit de demander à vivre en couple dans les services et les établissements de l'Adapei 69.

L'Adapei 69 se réorganise pour permettre la vie en couple.

Les professionnels et les familles peuvent aussi accompagner les personnes qui veulent se séparer.



## ➤ **Vouloir un enfant et devenir parents**

Vous pouvez parler de votre désir d'enfant avec des professionnels ou vos proches, sans qu'ils vous jugent.

Des structures peuvent aussi vous aider à réfléchir et vous donner des conseils autour de la sexualité et de la grossesse :

- accouchements, soutien à la parentalité,
- Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)...

Le rôle des professionnels est d'écouter votre désir d'enfant et vous donner des informations sur ce que veut dire être parent.



CC202110R01

Ce document est écrit en FALC.

FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.

Ce document a été transcrit et validé en octobre 2021 par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse (Adapei 69).



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu).